



INFORMATION REGLEMENTEE • INFORMATION REGLEMENTEE • INFORMATION REGLEMENTEE

UTILISATION DE LA LIGNE DE FINANCEMENT EN FONDS PROPRES

Paris, le 30 octobre 2014 - Conformément au contrat de ligne de financement en fonds propres conclu avec Kepler Cheuvreux le 16 décembre 2013, Néovacs (Alternext Paris : ALNEV) a procédé à un tirage de:

- 250 000 actions ;
- au prix de 3,02 euros.

Par conséquent, le capital s'élève à 3.209.896,5 euros divisé en 21.399.310 actions d'une valeur nominale de 0,15 Euro.

A propos de Néovacs

Fondée en 1993, **Néovacs** est devenue un acteur majeur dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes et/ou inflammatoires. Grâce à sa technologie innovante induisant une réponse immunitaire polyclonale, protégée au moins jusqu'en 2023 par 6 familles de brevets, **Néovacs** concentre ses efforts de développement sur 2 vaccins thérapeutiques : le TNF-Kinoïde, pour le traitement des maladies auto-immunes médiées par le TNF comme la polyarthrite et la maladie de Crohn, et l'IFN α -Kinoïde pour le traitement du lupus. L'ambition de cette « approche Kinoïde » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration.

Pour de plus amples renseignements sur Néovacs, visitez le site web : www.neovacs.fr.

Contacts

Néovacs

Nathalie Trépo

+33 (0) 53 10 93 00

ntrepo@neovacs.com

Presse – PUBLICIS

Stéphanie Tabouis

Aubane de Gelis

+33 (0)1 44 82 46 38

aubane.de-gelis@consultants.publicis.fr